

## C O M M U N I Q U É

Pour diffusion immédiate

### **L'IQPF révisé les huit principes directeurs du code de déontologie des planificateurs financiers**

#### **Le client d'abord : un principe fondamental**

**Le 17 octobre 2011, Montréal (QC)** – L'Institut québécois de planification financière (IQPF) a révisé les huit principes directeurs à la base du code de déontologie des planificateurs financiers, et par souci d'uniformisation de la profession, ces principes seront aussi ceux du **Financial Planning Standards Council** (FPSC).

Les huit principes directeurs qui doivent guider la conduite du planificateur financier sont :

- intérêt du client
- intégrité
- objectivité
- compétence
- honnêteté
- confidentialité
- diligence
- professionnalisme

**Une base commune** : L'IQPF et le FPSC se sont entendus sur ces principes communs au cours de l'été. Les normes déontologiques représentent l'ensemble des principes directeurs qui guident la profession et qui doivent empreindre les activités et la conduite des planificateurs financiers. Et comme le code de déontologie des CFP® et celui des planificateurs financiers du Québec auront les mêmes huit principes de base, la pratique de la profession au travers le Canada s'en trouvera uniformisée.

Le respect de ces normes déontologiques constitue pour le public une assurance supplémentaire quant à la qualité des services professionnels offerts tant par les planificateurs financiers du Québec que par les CFP® dans le reste du Canada.

**L'intérêt du client d'abord, un principe primordial** : L'intérêt du client a toujours guidé les activités des professionnels de la planification financière et faisait déjà partie des principes directeurs du code de déontologie des planificateurs financiers. C'est pour mieux refléter la réalité et en démontrer la réelle importance que l'IQPF a fait de l'intérêt du client le premier – et plus important – des huit principes directeurs des planificateurs financiers.

**À propos de l'IQPF** : L'Institut québécois de planification financière (IQPF) contribue à la protection et au bien-être économique des consommateurs du Québec en encadrant la formation et les qualifications des planificateurs financiers. Depuis plus de 20 ans, l'IQPF œuvre à faire de la planification financière personnelle une discipline professionnelle à part entière, en demeurant à l'avant-garde de tous les développements et de toutes les tendances de l'industrie des services financiers. Le gouvernement du

Québec reconnaît l'IQPF comme étant la seule institution autorisée à décerner le diplôme de planificateur financier et à encadrer le perfectionnement professionnel de ses diplômés. Actuellement, 5 000 planificateurs financiers sont autorisés à exercer la profession. Visitez le [www.iqpf.org](http://www.iqpf.org) pour en savoir davantage.

**À propos du FPSC :** Le Financial Planning Standards Council (FPSC) est un organisme sans but lucratif dont le mandat consiste à élaborer, à promouvoir et à veiller au respect des normes en matière de planification financière par l'entremise de l'accréditation CERTIFIED FINANCIAL PLANNER®, tout en sensibilisant les Canadiens à l'importance de la planification financière. La vision du FPSC consiste à amener les Canadiens à améliorer leur vie en s'investissant dans la planification de leurs finances. Il y a actuellement plus de 18 000 CFP professionnels au Canada et plus de 133 000 titulaires d'une accréditation CFP dans 23 pays à travers le monde. Visitez le [www.fpsc.ca](http://www.fpsc.ca) pour en savoir davantage.

-30-

**PERSONNES RESSOURCES : Pour en savoir davantage et pour prévoir des entrevues, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :**

**Liette Pitre**

responsable des communications  
514-767-4040 ou  
1-800-640-4050, poste 235  
[lpitre@iqpf.org](mailto:lpitre@iqpf.org)

**Hélène Berger**

vice-présidente et directrice des communications  
514-767-4040 ou  
1-800-640-4050, poste 247  
[hberger@iqpf.org](mailto:hberger@iqpf.org)